

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MERCREDI 26 JUIN 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

#### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

#### **EXCUSÉS**

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

## **2024- 81      *RENOUVELLEMENT D'EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES***

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, s'inscrivent dans le cadre de contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) pour le secteur non-marchand prévu par le Code du Travail.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

La communauté de communes décide d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence, un CUI-CAE pourrait être recruté au sein de la communauté de communes de Haute-Tarentaise pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 20 heures par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée de droit privé serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 09 juillet 2024.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du préfet de Région.

### ***Il est proposé à l'assemblée :***

- Le renouvellement de l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Missions du poste : renfort à la collecte des cartons et plus généralement renfort au sein des services techniques de la collectivité
  - Durée du contrat : 6 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
  - Rémunération : égale au SMIC

- Et de l'autoriser à intervenir à la signature du document CERFA de demande d'aide et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOPTER** la proposition décrite ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement ;
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024.

**Yannick AMET**

Président

